



## Solde de tout compte après décès

-----  
Par carlis

Bonjour , le père de mes filles (12 et 14 ans) dont j'étais séparée est décédé le 27/02/2018 . Il était célibataire . Je viens d'apprendre que la société dans laquelle il travaillait a remis le solde de tout compte à sa soeur ( à la demande de celle ci ). Il me semble que cette somme aurait dû être remise aux ayants droit , sur présentation d'un certificat d'hérédité , donc à mes filles mais en passant par moi puisque je suis la seule représentante légale de nos filles mineures . Ais je tord ? Merci de m'éclairer . Cordialement .

-----  
Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel  
On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50

-----  
Par carlis

Bonjour , il me semblait être sur un forum juridique bénéficiant de conseils et renseignements de bénévoles gratuitement .  
Non , je ne vous appellerai pas .  
Merci , vous m'êtes d'une grande aide !

-----  
Par Towanda

Bonjour Madame,

je ne suis ni juriste ni avocate mais mes deux parents etant decedes ainsi que mes grands parents j'ai malheureusement l'experience des successions .

Vous avez raison c'est à vos filles donc à vous que cette somme aurait du revenir sauf testament du défunt le precisant expressement.

dans tous les cas et avant de prendre un avocat, vous pouvez exposer la situation au notaire responsable de la succession de votre mari.

Votre belle s?ur semble a l'affut des biens du défunt soyez vigilante.

Elle ne peut rien contre la loi : vos filles en France sont héritières réservataires pour 2/3 du patrimoine du défunt. (2 enfants donne 2+1 = 3 parts, 2 parts pour vos filles, une part soit un tiers restant en quotité disponible).

Le 1/3 restant est la quotité disponible dont seule pouvait disposer votre mari dans un testament favorable a une autre personne que vos filles.

Vérifiez si votre belle soeur possede un testament en sa faveur.

recontactez l'entreprise pour leur signifier leur erreur : ils peuvent peut etre encore corriger le tir et annuler le virement fait ou le cheque fait.

Voyez votre notaire, il peut agir aussi pour vous defendre et reprendre ce qui vous est du, il peut contacter l'entreprise de votre mari. Cette somme de solde de tout compte doit être reintegree a la succession car elle fait partie des avoirs du defunt.

Si testament en faveur de votre belle soeur il y a, le notaire responsable de la succession vous le dira car vos filles seront co heritieres et donc auront acces via vous à cette information.

courage

-----  
Par carlis

Merci TOWANDA pour votre explication .

En effet , depuis j'ai contacté un notaire . Cette somme devait bien revenir aux filles donc grosse erreur de la société qui lui a remis le chèque sans faire de vérification et pour la tante qui l'a pris , c'est du recel de succession . Le papa n'avait pas de bien ni argent . La famille n'a pas ouvert de succession ... ils se sont servi du peu qu'il y avait sans en informer mes filles (donc moi)qui ont été écartées de tout ! Pour le peu qu'il y avait , on s'en fiche ... mais le principe de prendre le chèque est inacceptable !

Je vais donc engager une procédure .

Encore merci !

Bien cordialement .

-----  
Par Towanda

Vous dites vouloir vous lancer dans une procédure, je vous comprends.

Mais réfléchissez bien au montant financier d'une telle aventure et au coût en énergie pour vous.

Je l'ai vécu dans ma famille : c'est un enfer.

Ceci dit votre situation est plus simple et plus sûre que ne l'était la mienne (gros conflits anciens de famille), vous avez des preuves indéniables du recel, je n'en avais pas.

La procédure aura pour vous l'avantage de découvrir si contrairement à ce que vous pensez votre ex mari n'avait pas des biens cachés connus de sa famille (comptes en banque, valeurs or ou objets précieux dans son domicile).

Demandez le coût de la procédure à votre avocat avant de vous lancer : ça peut coûter plusieurs milliers d'euros rapidement.

Mais je comprends votre démarche et il faut peser le pour et le contre.

Vous dépouiller vous et vos filles en plein deuil c'est glauque, votre belle sœur est-elle dans le besoin ?

Cela pourrait 'justifier' son geste.

Peut être a t elle pris cet argent pour payer les obsèques ?

Avez-vous pu vous y rendre ?

Courage à vous et bonheur futur à vous et vos filles

-----  
Par carlis

Bonjour ,

En fait , j'ai découvert la haine que cette famille me porte 3 heures après le décès alors que le papa de mes filles était dans la pièce à côté sur son lit de mort .

Je n'avais jamais eu le moindre "signe" de cette haine jusqu'alors .

Après m'avoir tenue pour responsable de la mort de leur frère (qui est parti dans son sommeil) , nous avons tout entendu et le pire!

Bien sûr , seules mes filles comptaient , qu'elles accompagnent leur papa dignement , au plus près de lui durant les obsèques ... bref , je passe sur les faits et propos odieux que 2 ados de 12 et 14 ans ont vu/entendu et encore maintenant .

Parce qu'ils ont voulu me blesser , ils ont en réalité brisé mes filles qui ont perdu leur papa et toute une famille qu'elles aimaient , incluant leur demi-soeur et leurs cousins qui se sont ralliés aux adultes ...

Alors forcément , quand j'apprends preuve à l'appui et plusieurs semaines après que en plus du reste , ils ont encaissé le solde de tout compte , sans jamais nous informer de quoi que ce soit ... je ne peux pas laisser passer ! Surtout qu'aucun d'entre eux n'est dans le besoin .

Ma demande d'aide juridictionnelle est en cours... Je ne suis pas pressée .

La procédure viendra ...

Pour le moment je soutiens mes 2 filles du mieux que je peux . Le psy fait le reste avec elles ...

Merci pour votre message que je prends comme un soutien et merci pour vos mots de réconfort en dernière ligne .

Passez un agréable Dimanche .

Carlis .

-----  
Par Towanda

Bonjour Carlis,

la haine dans la famille je connais très bien.  
Moi j'étais à la place de vos filles comme ma sœur aînée.  
J'avais 6 ans et demi à la mort prématurée de mon père d'une attaque.

La haine de la famille, qu'on découvre toujours après coup et qui ne respecte pas notre douleur je connais bien.  
Je crois qu'au contraire ils en profitent pour nous blesser plus ou nous voler dans notre détresse due au deuil.

Dans votre cas vos filles ont une demi sœur, quels liens avez-vous avec cette enfant ? Elle doit beaucoup souffrir aussi, soyez indulgente avec elle.

Votre belle famille a l'air de penser que votre ex mari est mort à cause de votre séparation : c'est cela qu'ils vous reprochent ?

Je sais que c'est paradoxal ce que je vais vous dire, mais essayez de parler avec eux, avec votre belle fille aussi qui s'occupe d'elle ? Ces cousins auxquels vous tenez par exemple.

Peut-être certains accepteront avec le temps et changeront d'avis après le choc de la douleur du décès.

Vous avez raison de protéger vos filles, vous pouvez leur dire qu'elles n'y sont pour rien, que ce sont des problèmes de grands et que dans le chagrin les gens parfois deviennent méchants et le regrettent ensuite. Votre belle famille aimait votre ex mari, ils vous font payer leur chagrin, ils imputent sans doute votre séparation à son décès, séparation qu'il n'avait peut-être pas acceptée.

Vous pouvez dire à votre belle famille en tout cas que vos filles n'y sont pour rien, souffrent beaucoup sans pouvoir tout comprendre comme elles sont petites et que ce serait la moindre des choses de les épargner pour elles et par mémoire pour leur père aussi.

Et vos beaux parents, les grands parents de vos filles, que font-ils ?

La procédure risque d'envenimer les choses avec votre belle famille pour vos filles, êtes-vous sûre de vouloir la faire ?

Pour l'avoir vécu la haine attise la haine et c'est sans fin.

Si un premier pas vers eux ou vous leur expliquez que vous souffrez aussi et vos filles aussi les touche, ça peut peut-être arranger les choses entre vous.  
S'ils s'obstinent, dites-leur qu'ils sont injustes envers vos filles.

Oui j'essaie de vous soutenir car j'ai vu ma mère comme vous et j'étais à la place de vos filles.

Ma mère avant de mourir à 78 ans m'a dit : 'ne laisse pas la haine envahir ton cœur', j'essaie de suivre son conseil mais avec beaucoup de difficultés.

Parlez avec vos filles, chez nous personne ne disait rien, et les enfants restent avec leur souffrance dans le silence qui est pour eux un abandon supplémentaire, mais c'était il y a 40 ans, les temps changent heureusement, on a le droit de parler aujourd'hui.

courage à vous, les orages finissent toujours par céder la place au beau temps

-----  
Par Towanda

Et voilà le film à l'origine de mon pseudo, j'espère que ça vous fera rire un peu :

<https://www.youtube.com/watch?v=kXZs3mjGIQU>

-----  
Par Carlis

Bonsoir ,  
Les grands parents de mes filles sont décédés.

Le père de mes filles avait 55 ans( il était le plus jeune des frères et soeurs) et moi 50 depuis peu , mes filles sont nées alors que j'avais 35 et 38 ans .

Aucune discussion n'est possible avec eux car ils sont tous sous l'emprise d'un homme , le frère du père de mes filles , qui a toujours été le "gourou" de la famille , celui à qui ils disent toujours "oui" en lui léchant les pieds ... Celui qui se croit au dessus des lois parce qu'il a un avocat en permanence et qui depuis le décès a face à lui la mère de ses nièces qui n'a pliée à aucunes de ses volontés et ça ... ça le rend fou de rage !!!

Même si certains ont bien conscience de l'ignominie du personnage , personne ne dira ce qu'il pense et surtout pas à lui . Donc , il entraîne toute la famille , y compris les cousins de mes filles qui sont adultes et parents d'enfants de l'âge des miennes et même leur demi soeur qui a 30 ans . Je n'ai donc aucune envie de discuter avec eux et même , je n'en ressens surtout pas le besoin .

Ils sont tous adultes , savent ce qu'ils font , savent que mes filles sont brisées et si certains mots/comportement ont pu dépasser leur pensée , un mot d'excuse auprès des filles aurait été le minimum ...

Je leur ai proposé qu'elles contactent( par tel ou courrier /SMS) ceux qui leur étaient le plus chers afin de comprendre pourquoi aujourd'hui elles n'existent plus pour eux .Elles ne le veulent pas pour le moment ... elles le feront peut être , plus tard ... quand ce sera nécessaire pour elles ...

Oui , j'ai compris que ce frère m'en veut d'être à l'origine de la séparation .Il a ruminé sa haine pendant 9 ans !

Mes filles sont "grandes" , nous parlons beaucoup , je leur explique tout ce qu'il se passe (car il y a aussi un contrat de prévoyance , mes filles sont les seules bénéficiaires ... ils essaient de bloquer le dossier en ne fournissant pas les documents demandés) , j'ai aussi reçu de la part donc du "gourou" des menaces farfelues ... Bref , ça fait 3 mois que leur papa est décédé et on comprend qu'avec eux , le pire est toujours à venir ...

Je n'ai aucune haine envers eux .

Je prends les choses comme elles viennent et y fais front , la tête haute et froide , je ne m'égare pas dans des actions qui pourraient me porter préjudice , je suis méthodique , je ne m'emballe pas et laisse venir le temps où il faudra bien qu'ils s'expliquent devant la justice , à défaut de s'expliquer devant leurs nièces .

J'irais au bout de ce que je dois faire pour mes filles , pour le respect de leur père qui les aimait tant ...

Je ne sais pas comment on peut vivre avec tant de haine au point que leur seule ambition actuellement est de me nuire par tous les moyens ...

Moi , je n'ai vraiment aucune haine envers eux ...

La haine ne m'animerait jamais et surtout que ne m'anime jamais ni le regret ni le remord .

Merci pour cette vidéo ... trop courte .

Merci pour votre sympathie

Carlis

-----  
Par Towanda

Bonjour Carlis,

votre beau frère semble être un pervers narcissique : des personnes qui ne veulent que dominer les autres pour imposer leur pouvoir en toutes choses.

Comme vous avez refusé (et vous avez bien fait) il s'en ait pris à vous, un grand classique.

Les autres membres de la famille sont sous son emprise ou bien se taisent quand ils ne sont pas la cible et obtempèrent selon ses ordres pour avoir la paix même s'ils savent bien au fond d'eux que vous avez raison.

Si ça peut vous aider vous pouvez lire 'parents toxiques' de Susan Forward, livre anglais traduit en français. Même si ça traite des parents, c'est un livre sur les personnes toxiques. D'autres livres sur le même sujet sont bien également : ceux qui traitent des personnes toxiques, vous y retrouverez des ressemblances je pense.

Face à eux il faut faire ce que vous avez fait : prendre ses distances et ne pas lâcher prise quant à ce qui est non négociable sinon ils vous mangent tout cru.

Votre ex mari devait être sous son emprise, mais a dû en souffrir énormément. C'est donc plus votre beau frère qui est responsable de son chagrin que vous.

Mais c'est tellement plus facile de vous accuser de tout plutôt que de se remettre en question et de partager son chagrin.

J'imagine que votre vie de belle fille dans cette belle famille n'a pas dû être facile et que cela a dû contribuer à votre séparation.

Vous agissez dans le bon sens et votre beau frère va voir que vous ne vous laissez pas faire.

Pour vous et vos filles c'est important.

Pour l'extrait 'Towanda' il vient du film 'beignets de tomates vertes' ou 'fried green tomatoes' mais ce n'est pas un film très joyeux, compte tenu de ce que vous traversez.

Il est en entier sur youtube si vous voulez le voir.

Sinon essayez plutôt de voir des films drôles ou de profiter du beau temps par des sorties avec vos filles.

Vos parents à vous peuvent-ils vous aider ?

amities

-----  
Par carlis

Bonjour, je reviens enfin sur le site pour vous remercier pour vos messages.  
Pour moi, ça suit son cours.  
Passez un bel été.  
Encore Merci !